

BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS : ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES 2015-2017

Note de synthèse

Auteur : Aurélie GONO, Centre de ressources documentaires

Mise à jour : mars 2017

APERÇU DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Depuis l'adoption de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et l'adoption de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les mesures mises en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en faveur de la scolarisation des jeunes en situation de handicap sont nombreuses. Elles visent notamment à proposer des parcours de formation plus inclusifs dans l'enseignement scolaire et supérieur, à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes concernés, de même qu'à renforcer la professionnalisation des différents intervenants.

Ces lois et diverses mesures ont permis des avancées conséquentes en matière d'inclusion scolaire, et tendent à une meilleure prise en compte des élèves et étudiants à besoins éducatifs particuliers (BEP). Ainsi, près de 280 000 jeunes handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée scolaire 2015, ce qui correspond à une augmentation de 25% depuis 2012. De même, en 2016, on compte plus de 23 000 étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 13% en moyenne chaque année.

Depuis la dernière mise à jour de ce document (mai 2015), plusieurs évolutions réglementaires récentes¹ sont à signaler. Elles concernent :

- le parcours de formation des élèves en situation de handicap, notamment leur insertion professionnelle et les procédures d'aménagements d'examens dont ils peuvent bénéficier ;
- les dispositifs de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers que sont les Ulis, les Segpa et les unités d'enseignement autisme en maternelle ;
- la professionnalisation des intervenants, en particulier la réforme de la formation des enseignants spécialisés avec la création du Cappei, de même que la formation des accompagnants avec le DEAES, et la mise en place du corps des psychologues de l'éducation nationale.

1 Les références des textes officiels mentionnés sont consultables dans la partie « Where to find more information ».

PARCOURS DE FORMATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation et insertion professionnelle

La **circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016** s'intéresse au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires, notamment à la prise en compte des projets personnalisés de scolarisation (PPS), ainsi qu'aux aménagements et adaptations nécessaires pour la scolarisation de ces élèves. Elle précise le rôle de chacun des acteurs de la scolarisation et l'articulation entre les différents dispositifs.

Concernant le parcours scolaire des élèves en situation de handicap dans le cadre d'une formation professionnelle, la **circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016** indique les différentes possibilités et caractéristiques de la formation proposée à ces élèves dans le second degré. Ce texte précise les particularités des Ulis en lycée professionnel (Unités localisées pour l'inclusion scolaire, voir infra les « Dispositifs de scolarisation ») et aborde la problématique du projet d'orientation de l'élève dans le cadre du parcours Avenir, nouveau dispositif mis en place pour chaque élève de la 6^e à la Terminale par l'**arrêté du 1^{er} juillet 2015**. Le parcours Avenir vise à faciliter l'accès aux stages de découverte des élèves en situation de handicap, qu'ils soient scolarisés en classe ordinaire ou en Ulis.

Concernant plus particulièrement la scolarisation des élèves sourds, la **circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017** est consacrée à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd. Elle décline les conditions d'exercice du choix par les familles du mode de communication, les modalités de scolarisation, ainsi que les différents parcours possibles au sein du pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS), lequel se substitue au pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds (Pass).

Des procédures d'examens et de concours simplifiées

Tout d'abord, le **décret n° 2015-1051 du 25 août 2015** facilite la procédure de demandes d'aménagements d'examens et de concours de l'enseignement scolaire pour les candidats en situation de handicap. Il prévoit en particulier que la demande doit être effectuée au plus tard avant la date de clôture des inscriptions.

Ensuite, la **circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015** d'application du décret a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les candidats handicapés peuvent avoir recours à une assistance humaine ou technique lors des sessions d'examens ou concours organisés à partir de 2016. Cette circulaire abroge et remplace, en ce qui concerne les examens et concours de l'enseignement scolaire, la **circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011** relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. En revanche, cette dernière continue de s'appliquer pour les examens et concours de l'enseignement supérieur.

Enfin, un **arrêté du 10 octobre 2016** fixe les règles relatives à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé. À leur demande, ces candidats peuvent bénéficier d'adaptations ou être dispensés de certaines épreuves par décision du recteur d'académie, ainsi que sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS (BEP)

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

La **circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015** actualise les modalités d'organisation et de fonctionnement des dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré. Ainsi, depuis le 1er septembre 2015, qu'ils soient situés dans une école, un collège ou un lycée, ces dispositifs sont dénommés « unités localisées pour l'inclusion scolaire » (Ulis). L'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (Clis) est remplacée par « unité localisée pour l'inclusion scolaire-école » (Ulis école).

Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

La Segpa constitue une structure spécifique au sein du collège. Elle a vocation à apporter des réponses pédagogiques particulières à des élèves connaissant des difficultés graves et persistantes. Deux textes réglementaires parus en 2015 visent à instaurer un fonctionnement plus inclusif, en alignant les horaires de la Segpa sur ceux du collège (depuis l'entrée en vigueur de la réforme du collège en septembre 2016), et en encourageant l'inclusion des élèves de 6^{ème} Segpa dans les classes ordinaires.

La **circulaire du 28 octobre 2015** relative aux Segpa vise à conforter l'existence et les moyens de la Segpa, à en renforcer le pilotage, à redéfinir l'orientation et les modalités d'admission des élèves, ainsi qu'à détailler les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation pour que tous les élèves soient en mesure d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V à l'issue de leur scolarité obligatoire. Quant à l'**arrêté du 21 octobre 2015**, il présente en annexe le volume horaire annuel des enseignements dans les Segpa.

Unités d'enseignement autisme en maternelle

La coopération grandissante entre les établissements d'enseignement scolaire et les établissements et services médico-sociaux a notamment permis la création d'unités d'enseignement (UE) pour enfants avec autisme ou autres TED (Trouble envahissant du développement) dès l'école maternelle. Ouvertes depuis la rentrée scolaire 2014, ces unités implantées dans des écoles maternelles permettent de passer progressivement d'une scolarisation en établissement spécialisé à une inclusion individuelle en milieu ordinaire. Prévues pour scolariser un petit nombre d'élèves, elles visent à faciliter la prise en charge pluridisciplinaire, précoce et intensive de ces élèves. Depuis septembre 2014, ce sont ainsi 110 UE qui sont installées au sein d'écoles maternelles.

En 2016-2017, l'externalisation des UE dans les établissements scolaires se poursuit en prenant appui sur deux textes officiels. L'**instruction interministérielle du 10 juin 2016** porte sur la modification du cahier des charges national des UE en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme 2013-2017, cahier des charges publié en 2014. Cette instruction entérine un changement de terminologie : la notion de TSA (Trouble du spectre de l'autisme) tend ainsi à se substituer à celle de TED (Trouble envahissant du développement). De plus, l'**instruction du 23 juin 2016** relative au cahier des charges des UE externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux met à disposition des territoires un modèle de convention-type pour encourager la mise en œuvre de cette mesure.

PROFESSIONNALISATION DES INTERVENANTS

Formation des enseignants spécialisés : création du Cappei (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive)

Cette certification s'adresse aux enseignants du premier et du second degrés qui exercent leurs fonctions dans les écoles, établissements scolaires, et établissements et services accueillant des élèves présentant des BEP liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. Quatre textes officiels décrivent cette nouvelle certification :

Le **décret du 10 février 2017** crée le Cappei et fixe le cadre de la formation professionnelle spécialisée. Il précise que cette nouvelle certification atteste la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à BEP. À partir de la rentrée scolaire 2017, le Cappei remplacera le Capa-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) et le 2CA-SH (Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).

Ce décret est complété par la **circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017** relative à la formation professionnelle spécialisée et au Cappei qui présente en annexe le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé, ainsi que par **deux arrêtés du 10 février 2017** qui fixent les conditions d'organisation de l'examen et les modalités de la formation préparant au Cappei.

Formation des AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) et DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)

L'année 2014 a permis la professionnalisation du métier d'accompagnant avec la création du statut d'AESH qui fait suite à celui des auxiliaires de vie scolaire (AVS) recrutés sur la base d'un contrat aidé d'assistant d'éducation. L'objectif est à terme de transformer les contrats aidés en postes d'AESH. Ainsi, 32 000 postes d'AESH supplémentaires seront créés dans les cinq prochaines années, dont plus de 6 000 à partir de la rentrée scolaire 2016, en remplacement des 56 000 contrats aidés occupés actuellement par des personnels chargés de l'aide humaine aux élèves handicapés.

Le DEAES créé par le **décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016** propose une formation spécifique aux fonctions d'AESH. Il fixe les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du DEAES. Il est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités : « Accompagnement de la vie à domicile », « Accompagnement de la vie en structure collective », « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ». Il est complété par deux arrêtés. L'**arrêté du 29 janvier 2016** précise les conditions de formation et de délivrance du DEAES, et propose en annexe un référentiel de formation. L'**arrêté du 14 novembre 2016** présente le livret de formation du DEAES, lequel s'impose aux établissements concernés, et qui a pour objet le suivi et l'évaluation du candidat au DEAES.

Création du corps des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche instaure, à compter du 1er septembre 2017, un corps unique de psychologues de l'éducation nationale. Ce corps regroupe les psychologues scolaires du premier degré et les conseillers d'orientation psychologues (COPsy) du second degré, dont les recrutements et statuts étaient différenciés en raison de leur histoire et de leurs origines.

Le **décret n° 2017-120 du 1er février 2017** fixe les dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale. Il prévoit que ces personnels exercent soit dans la spécialité « Éducation, développement et apprentissages » qui concerne le premier degré, soit dans la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » qui

concerne le second degré, ainsi que l'enseignement supérieur. Il précise également les conditions de recrutement et de formation, celles relatives au parcours professionnel et à l'évaluation, et indique les modalités de constitution initiale du corps et les dispositions transitoires. La **note de service n° 2017-004 du 17 janvier 2017** définit quant à elle les modalités d'organisation des concours externe, interne et réservé de psychologue de l'éducation nationale au titre de la première session de ces concours qui se déroulera en 2017.

Par ailleurs, la **note de service n° 2017-042 du 28 février 2017** explicite, pour les professeurs des écoles exerçant les fonctions de psychologue scolaire, les conditions d'accès au corps des Psy-EN à la date du 1er septembre 2017 dans la spécialité « Éducation, développement et apprentissages ».

PERSPECTIVES : TEXTES OFFICIELS EN PRÉPARATION

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a déployé des efforts importants pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap. Les divers dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves constituent des mesures convergentes visant à inscrire l'inclusion scolaire dans les pratiques ordinaires de l'école, du collège, du lycée et, au-delà, de l'enseignement supérieur. Outre les dispositions réglementaires signalées précédemment, trois projets de réforme de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap, et plus généralement des élèves à BEP, sont actuellement à l'étude ou en cours de déploiement.

Une **circulaire précisant les missions et activités des personnels chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap (AVS)** sera prochainement publiée. Elle rappellera les divers statuts des AVS, leurs missions et activités, en particulier dans quel cadre s'effectuera la participation des élèves en situation de handicap aux activités périscolaires.

De même, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place depuis juin 2016 un **groupe de travail sur le fonctionnement des établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)** qui donnera lieu à la publication d'une circulaire rénovant celle du 17 mai 1995. Ce texte portera notamment sur l'encadrement pédagogique et éducatif dans les internats.

Concernant la scolarisation des jeunes sourds, les **nouveaux programmes scolaires** en vigueur depuis la rentrée 2016 **sont en cours d'adaptation en langue des signes française (LSF)** et devraient être publiés prochainement pour une mise en oeuvre à partir de la rentrée scolaire 2017.

RESSOURCES

Textes officiels (classés à partir du plus récent) :

Personnels enseignants du 1er degré - Modalités de mise en place du corps des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année scolaire 2017

Note de service n° 2017-042 du 28 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 9 du 2 mars 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113621

Mise en oeuvre du parcours de formation du jeune sourd

Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 8 du 23 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112344

Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée - Pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée

Décret n° 2017-169 du 10 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112987

Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113028

Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

Arrêté du 10 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112995

Organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive -

Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Arrêté du 10 février 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 7 du 16 février 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112994

Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Journal officiel lois et décrets - N° 0028 du 2 février 2017

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033968083&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000033968083&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033968083&dateTexte=&categorieLien=id)

Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Journal officiel lois et décrets - N° 0026 du 31 janvier 2016

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941461&categorieLien=id>

Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

Journal officiel lois et décrets - N° 0026 du 31 janvier 2016

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id)

Concours externe, interne et réservé de psychologue de l'éducation nationale - session 2017

Note de service n° 2017-004 du 17 janvier 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 3 du 19 janvier 2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111623

La formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 45 du 8 décembre 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110092

Arrêté du 14 novembre 2016 relatif au livret de formation du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Journal officiel lois et décrets - N° 0273 du 24 novembre 2016

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033463669&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000033463669&dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033463669&dateTexte=&categorieLien=id)

Arrêté du 10 octobre 2016 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé

Journal officiel lois et décrets - N° 0253 du 29 octobre 2016

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033316420&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000033316420&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033316420&dateTexte=&categorieLien=id)

Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) - 2016

Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarités - N° 8 du 15 septembre 2016

http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2016/16-08/ste_20160008_0000_p000.pdf#p263

Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 30 du 25 août 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511

Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017)

Circulaires.legifrance.gouv.fr - 10 juin 2016

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/07/cir_41145.pdf

Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Journal officiel lois et décrets - N° 0026 du 31 janvier 2016

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478&dateTexte=&categorieLien=id)

Sections d'enseignement général et professionnel adapté

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 40 du 29 octobre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94632

Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté

Arrêté du 21 octobre 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 40 du 29 octobre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94714

Dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap

Décret n° 2015-1051 du 25 août 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 31 du 27 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92060

Examens et concours de l'enseignement scolaire

- Organisation pour les candidats présentant un handicap

Circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 31 du 27 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91832

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 31 du 27 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Parcours Avenir

Arrêté du 1er juillet 2015

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 28 du 9 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Documents de synthèse (classés à partir du plus récent) :

Préparer la rentrée 2017 : L'exigence d'une école inclusive pour les élèves en situation de handicap
(mise à jour : mars 2017) :

cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree_2017_NVB/97/7/2017_preparer_la_rentree_F8_728_977.pdf

La scolarisation des élèves handicapés (mise à jour : décembre 2016) :

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

L'éducation inclusive : des parcours toujours plus inclusifs pour les élèves en situation de handicap
(mise à jour : décembre 2016)

<http://www.education.gouv.fr/cid110235/l-education-inclusive-des-parcours-toujours-plus-inclusifs-pour-les-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Conférence nationale du handicap 2016 : un point d'étape positif pour l'école inclusive (mise à jour : juin 2016)

<http://www.education.gouv.fr/cid102157/conference-nationale-du-handicap-2016-un-point-d-etape-positif-pour-l-ecole-inclusive.html>